

MAIRIE DE LA CELLE
ARRETE DU MAIRE
Ressources Humaines n°2018 - 99

ARRETE
Tableau Annuel d'avancement 2018
Au grade d'adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Le Maire de La Commune de La Celle :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet au 01.01.2007, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;
Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 5 avril 2018 ;

ARRETE:

ARTICLE 1er : le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe est fixé comme suit, pour l'année 2018 :

NOM - Prénom	Situation actuelle- Grade-Echelon-	Promouvable à la date du
MAGNONI Cédric	Adjoint Technique	1er juin 2018
BORGOMANO Nicolas	Adjoint Technique	1 ^{er} juin 2018

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours ou annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois de la notification aux intéressés.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée au registre des arrêtés de la Commune de La Celle, et notifié aux intéressés.

Ampliation adressée à Monsieur le Président du Centre de Gestion du Var afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à la Celle, le 14 mai 2018

Le Maire
Jacques PAUL

Notifié le :
Signature de l'agent :

